

IMMOBILIER RESIDENTIEL

Vente

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons, appartements, immeubles de rapport, terrains, boxes et parkings

Les honoraires sont à la charge :

- De l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche
- Du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers

prix de vente de 0 à 100 000€	10%
de 100 001 à 150 000€	9%
de 150 001€ à 200 000€	8%
de 200 001€ à 350 000€	7%
de 350 001€ à 500 000€	6%
au delà de 500 000€	5%

Les honoraires de vente sont les honoraires maximums TTC calculés sur le prix de vente

* Avec un minimum de 7500€

Garage et parking à l'unité 10%

* Avec un minimum de 3000€

Location Gestion

Bail soumis aux dispositions de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du bailleur:

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail, honoraires de réalisation des états des lieux, frais de publicité **1 mois de loyer H.C**

A la charge du locataire:

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire de rédaction du bail **8€/m²**

Honoraires de rédaction des Etats des lieux **3€/m²**

Dans la limite d'un mois de loyer H.C

Bail de location Garage ou Place de parking

250 € TTC partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (soit 125 € par partie)

Autres baux d'habitation

Deux mois de loyer H.C partagés par moitié entre le bailleur et le locataire soit 1 mois de loyer H.C par partie

Taux de gestion : 6,90% HT Mandat Sérénité // 7,50% HT Mandat Excellence *Voir Conditions en Agence

Honoraires maximums pratiqués sur nos prestations sur nos services location / gestion

IMMOBILIER ENTREPRISES ET COMMERCE

Vente de murs (locaux, murs commerciaux, artisanaux, industriels, professionnels, fonds de commerce, fonds libéral, cession de droit au bail ou droit d'entrée)

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente T.T.C.

Les honoraires sont généralement à la charge du vendeur

Calcul des honoraires :

- 9,60% TTC (8 % H.T.) pour les prix inférieurs à 100 000 €*
- 8,4% TTC (7,0% H.T.) pour les prix entre 100 001 € et 250 000 €
- 7,2% TTC (6,0% H.T.) pour les prix entre 250 000 € et 500 000 €
- 6,0% TTC (5,0% H.T.) pour les prix au-delà de 500 000 €

Cession de droit au bail ou droit d'entrée :

8% H.T du prix de la cession H.T. auquel s'additionne les honoraires de location*

*Avec un minimum de 7500€ HT soit 9000€ TTC à la charge du mandant

Honoraires maximums pratiqués sur nos services de cession de droit au bail ou droit d'entrée

Location à usage commercial

Les honoraires sont calculés sur le loyer annuel Hors Taxes, Hors Charges

Calcul des honoraires :

30% H.T. du loyer annuel soit 36% TTC à répartir entre bailleur et locataire*

*Avec un minimum de 3000 € HT soit 3600 € TTC

Ces honoraires s'entendent hors rédaction d'acte.

Honoraires maximums pratiqués sur nos services Location à usage commercial